

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	:	13
En exercice	:	13
Présents	:	08
Votants	:	10
Pouvoir (s)	:	02
Absent (s)	:	03

L'an deux mille douze
le 13 février

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 février 2012

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES,
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

Transmis Sous Préfecture le 15/02/2012
Reçu en Sous Préfecture le 16/02/2012

POUVOIRS :
Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. COZANET

ABSENTS EXCUSES : Mr C. CAVALLI, Mr B. STERN

ABSENTE : Mme M.R. ORLANDO LANDRY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

N° 01/2012

Demande d'aide au Conseil Général – Campagne de communication 2012 – Tri sélectif

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'importance, compte tenu des résultats obtenus, meilleurs d'année en année, de poursuivre la campagne de communication auprès des administrés, dont les enfants scolarisés dans l'école communale.

Le Montant du devis s'élève à 3 263, 94 € H.T.

La dépense sera prévue au budget primitif 2012.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé qui précède après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de demander au Conseil Général, une aide la plus importante possible, afin de pouvoir financer la campagne de communication 2012 pour le tri sélectif.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 10
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 03

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze
le 13 février

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 février 2012

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES,
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. COZANET

ABSENTS EXCUSES : Mr C. CAVALLI, Mr B. STERN

ABSENTE : Mme M.R. ORLANDO LANDRY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

Transmis Sous Préfecture le 15/02/2012
Reçu en Sous Préfecture le 16/02/2012

N° 02/2012

Demande d'aide au Conseil Général : Attribution de poteaux d'incendie

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'en raison de renouvellement de conduites d'eau et à la demande du corps des Sapeurs Pompiers, il y a lieu de procéder au renouvellement et à la mise en place de poteaux d'incendie à plusieurs endroits de la commune à savoir :

N° 03 : RD 559 – chemin de l'Ecuelle
N° 27 : Lotissement les Hautes Louves : Réservoir
N° 48 : Avenue Cdt Rigaud / Square Jean Aicard
N° 73 : Avenue de Port Cros – Villa Gitane
N° 92 : Place Michel Goy
Nouveau poteau : en face de l'Agence Goy

Le Conseil Municipal,
CONSIDERANT les mesures de lutte contre l'incendie,
Après en avoir délibéré,
DEMANDE à l'unanimité l'aide la plus importante possible au Conseil Général pour l'acquisition de ces poteaux d'incendie.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 10
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 03

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze
le 13 février

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 février 2012

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES,
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. COZANET

ABSENTS EXCUSES : Mr C. CAVALLI, Mr B. STERN

ABSENTE : Mme M.R. ORLANDO LANDRY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

Transmis Sous Préfecture le 15/02/2012
Reçu en Sous Préfecture le 16/02/2012

N° 03/2012

**Acceptation d'une indemnisation d'assurance
(Porte de garage ateliers municipaux)**

La réponse interministérielle intervenue le 27/06/2006 (J.O. de l'Assemblée Nationale) soumet l'acceptation des indemnités versées par les Compagnies d'assurances à une décision du Conseil Municipal, ainsi il est proposé au Conseil Municipal l'indemnisation suivante :

Le camion grue de la commune du Rayol-Canadel a accidentellement endommagé avec sa grue, non complètement repliée, la porte automatique du garage des ateliers municipaux, ce sinistre a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assurance de la commune. Une réunion d'expertise s'est tenue le 06/10/2011 et après avoir transmis les devis de réparations à l'expert.

La compagnie d'assurance de la commune propose une indemnisation de 4 537, 88 € selon le rapport d'expertise.

(La facture s'élevant à 6 050,51 € moins 25 % de vétusté = 4 537, 88 €)

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER l'indemnité, telle que proposée, fixée à la somme de 4 537, 88 € montant total de l'indemnisation.

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 10
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 03

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze
le 13 février

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 février 2012

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES,
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. COZANET

ABSENTS EXCUSES : Mr C. CAVALLI, Mr B. STERN

ABSENTE : Mme M.R. ORLANDO LANDRY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

Transmis Sous Préfecture le 15/02/2012
Reçu en Sous Préfecture le 16/02/2012

N° 04/2012

Acceptation d'une indemnisation d'assurance

La réponse interministérielle intervenue le 27/06/2006 (J.O. de l'Assemblée Nationale) soumet l'acceptation des indemnités versées par les Compagnies d'assurances à une décision du Conseil Municipal, ainsi il est proposé au Conseil Municipal l'indemnisation suivante :

Suite à une déclaration de sinistre du 03/12/2010 auprès de l'assureur de la Commune concernant un éboulement au centre du Village du Rayol, et après avoir communiqué à l'assurance la facture d'honoraire d'avocat pour l'analyse juridique, participation à expertise et dire à expert.

La compagnie d'assurance de la commune propose une indemnisation de 598, 00 € suivant le barème établi par la compagnie d'assurance.

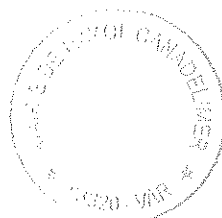
Suite à cet exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

D'ACCEPTER l'indemnité, telle que proposée, fixée à la somme de 598, 00 € montant total de l'indemnisation.

DIT que les recettes en résultant feront l'objet des inscriptions budgétaires correspondantes.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 10
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 03

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze
le 13 février

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 février 2012

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES,
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. COZANET

ABSENTS EXCUSES : Mr C. CAVALLI, Mr B. STERN

ABSENTE : Mme M.R. ORLANDO LANDRY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

Transmis Sous Préfecture le 15/02/2012
Reçu en Sous Préfecture le 16/02/2012

N° 05/2012

Participation communale aux frais de séjour dans les centres de vacances de l'ODEL pour l'année 2012

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer la participation de la commune aux frais de séjour des enfants dans l'un des centres de vacances de l'ODEL (Office Départemental d'Education et de Loisirs du Var) et sachant que pour l'année 2011 la participation était de 150 euros par enfant (tranche d'âge de 4 à 18 ans),

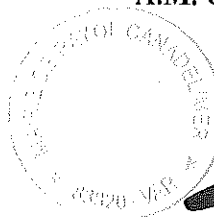
PROPOSE une participation pour 2012 de 150 euros par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité que pour l'année 2012 la contribution municipale aux frais de séjour par enfant, dans les centres de vacances de l'ODEL sera de 150 euros,

DIT que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget communal.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 10
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 03

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze
le 13 février

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 février 2012

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES,
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. COZANET

ABSENTS EXCUSES : Mr C. CAVALLI, Mr B. STERN

ABSENTE : Mme M.R. ORLANDO LANDRY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

Transmis Sous Préfecture le 15/02/2012
Reçu en Sous Préfecture le 16/02/2012

N° 06/2012

Election des délégués titulaires et suppléants au sein des syndicats intercommunaux

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en vertu des articles L. 5212 - 7,
L. 5211 - 8 et L. 5212 - 8 du CGCT, le Conseil municipal doit élire les délégués titulaires et
suppléants au sein des syndicats intercommunaux.

Elle précise que suite au décès de Monsieur André PRUVOST, il y a lieu de pourvoir
à son remplacement

- **SCHEMA DES CANTON DE GRIMAUD ET DE ST TROPEZ (Schéma de Cohérence Territoriale SCOT)**

2 titulaires – 2 suppléants

Sont Délégués titulaires : Madame CORDOLA D. et Madame COUMARIANOS AM

Est délégué suppléant : Monsieur BIESCAS M.

DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué suppléant :

Est candidate : Madame COLLANGETTES C.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

A obtenu : Madame COLLANGETTES C. = 10 voix

Madame COLLANGETTES C. est élue déléguée suppléante au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue

- **Syndicat intercommunal du Golfe de St Tropez.**

2 titulaires et 2 suppléants

Sont titulaires : Madame CORDOLA D. et Monsieur CAVALLI C.

Est déléguée suppléante : Mme M.R. ORLANDO LANDRY

DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué suppléant :

est candidat : Monsieur COZANET A.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

A obtenu : Monsieur COZANET A. : 10 voix

Monsieur COZANET A. est élu délégué suppléant au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue

- **SYNDICAT DES EAUX SIDECM**

2 titulaires et 2 suppléants

Sont Délégués titulaires : Monsieur BENVENUTI P.N. et Madame COLLANGETTES C.

Est délégué suppléant : Monsieur LA TORRE R.

DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué suppléant :

Est candidat : Monsieur COZANET A.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

A obtenu : Monsieur COZANET A. = 10 voix

Monsieur COZANET A. est élu délégué suppléant au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue.

- **SIVTAS**

2 titulaires et 2 suppléants

Sont Délégués Titulaires : Monsieur LA TORRE R. et Monsieur RANCHOUX J.P.

Est déléguée suppléante : Madame MARTINEZ C.

DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué suppléant :

Est candidat : Monsieur COZANET A.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

A obtenu : Monsieur COZANET A. = 10 voix

Monsieur COZANET A. est élu délégué suppléant au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue.

- **SIVOM du Pays des Maures et du Golfe de St Tropez**

2 titulaires – 1 suppléant

Sont Déléguées titulaires : Madame CORDOLA D. et Madame COLLANGETTES C.

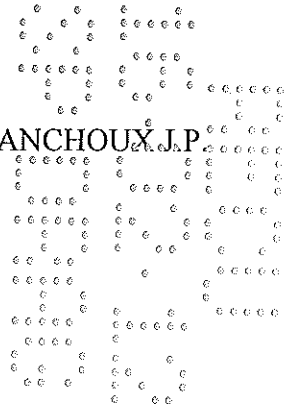
DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué suppléant :

est candidat : Monsieur COZANET A.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets.

A obtenu : Monsieur COZANET A. = 10 voix

Monsieur COZANET A. est élu délégué suppléant au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue.



• **SIVAAD**

2 titulaires – 2 suppléants

Sont Délégués titulaires Madame MARTINEZ C. Monsieur CAVALLI C.

Est délégué suppléant : Monsieur BIESCAS M.

DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué suppléant :

Est candidate : Madame CORDOLA D.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets.

A obtenu : Madame CORDOLA D. = 10 voix

Madame CORDOLA D. est élue déléguée suppléante au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue.

• **ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES**

1 titulaire et 1 suppléant

DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un suppléant :

Sont candidates :

Déléguée Titulaire : CORDOLA D.

Déléguée suppléante : COUMARIANOS A.M.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

Ont obtenu :

Déléguée Titulaire : CORDOLA D. = 10 voix

Déléguée suppléante : COUMARIANOS A.M. = 10 voix

Madame CORDOLA D et Madame COUMARIANOS A.M. sont respectivement élues déléguée titulaire et déléguée suppléante au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue.

• **MISSION LOCALE**

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Est délégué titulaire : Monsieur RANCHOUX J.P.

DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué suppléant :

est candidate : Madame CORDOLA D.

Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

A obtenu : Madame CORDOLA D. : 10 voix

Mme CORDOLA D. est élue déléguée suppléante au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue.

• **SYMIELEC VAR**

1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

Est délégué titulaire : Monsieur LA TORRE R.

DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué suppléant :

est candidate : Madame CORDOLA D.

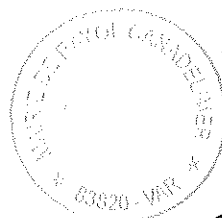
Il est alors procédé au vote à bulletins secrets

A obtenu : Madame CORDOLA D. : 10 voix

Mme CORDOLA D. est élue déléguée suppléante au 1^{er} tour de scrutin à la majorité absolue.

Pour extrait conforme,

Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 10
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 03

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze
le 13 février

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 février 2012

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES,
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. COZANET

ABSENTS EXCUSES : Mr C. CAVALLI, Mr B. STERN

ABSENTE : Mme M.R. ORLANDO LANDRY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

Transmis Sous Préfecture le 15/02/2012
Reçu en Sous Préfecture le 16/02/2012

N° 07/2012

Echange de terrain : Annulation de délibération n° 37 du 27 juin 2011.

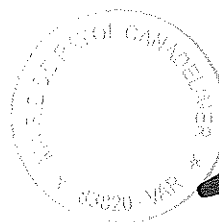
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 27 juin 2011 qui proposait un échange d'une bande de terrain de la parcelle n° AK141 et la commune parcelle n° AK 133.

Par un courrier du 20 janvier 2012, le propriétaire de la parcelle n° AK 141 demande l'annulation de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité l'annulation de la délibération n° 37/2011 du 27 juin 2011.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 10
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 03

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze
le 13 février

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 février 2012

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES,
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. COZANET

ABSENTS EXCUSES : Mr C. CAVALLI, Mr B. STERN

ABSENTE : Mme M.R. ORLANDO LANDRY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

Transmis Sous Préfecture le 15/02/2012
Reçu en Sous Préfecture le 16/02/2012

N° 08/2012

Redevance occupation de voirie : camions – Pizza

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs demandes qu'elle a reçues concernant l'installation de camions-pizza sur le domaine public ou privé de la commune.

Elle propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

- Bail commercial (domaine privé communal) : forfait 1200 €/an pour 6 ans
- Occupation de voirie (domaine public communal):
 - o Du 15/06 au 30/06 et du 01/09 au 15/09 : 50 €/quinzaine
 - o juillet et août : 200 €/mois
- Occupation (terrain privé communal) :
 - o juillet août septembre : 100 €/mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité la proposition de Madame le Maire comme indiqué ci-dessus à savoir :

- Bail commercial (domaine privé communal) : forfait 1200 €/an pour 6 ans
- Occupation de voirie (domaine public communal):
 - o Du 15/06 au 30/06 et du 01/09 au 15/09 : 50 €/quinzaine
 - o juillet et août : 200 €/mois
- Occupation (terrain privé communal) :
 - o juillet août septembre : 100 €/mois

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 08
Votants : 10
Pouvoir (s) : 02
Absent (s) : 03

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille douze
le 13 février

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Mme A.M. COUMARIANOS - Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 février 2012

PRESENTS : Mme A.M. COUMARIANOS, Maire
Mr P.N. BENVENUTI, Mme D. CORDOLA, Mr R. LA TORRE Adjoints
Mme C. MARTINEZ, Mr A. COZANET, Mme C. COLLANGETTES,
Mr F. FILIGHEDDU, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Mr M. BIESCAS a donné pouvoir à Mme A.M. COUMARIANOS
Mr J.P. RANCHOUX a donné pouvoir à Mr A. COZANET

ABSENTS EXCUSES : Mr C. CAVALLI, Mr B. STERN

ABSENTE : Mme M.R. ORLANDO LANDRY

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme C. MARTINEZ

Transmis Sous Préfecture le 15/02/2012
Reçu en Sous Préfecture le 16/02/2012

N° 09/2012

Attribution d'une subvention au C.C.A.S.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés financières rencontrées par le C.C.A.S., actuellement en rupture de trésorerie.

Elle propose afin de régler les factures en attente, le versement d'un acompte sur la subvention 2012 d'un montant de 2000 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

DONNE son accord à l'unanimité pour l'attribution de cette subvention de 2 000 euros.

DIT que les crédits seront prévus à l'article 657~~30~~ du Budget 2012.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
A.M. COUMARIANOS

